

Convention de partenariat avec le Groupe ESC Dijon-Bourgogne

Avenant n° 1 à la convention

Entre d'une part,

La Communauté Urbaine du Grand Dijon, ci-après dénommée « le Grand Dijon », représentée par son Président, François REBSAMEN, dûment habilité par délibération en date du

et d'autre part,

L'Association de Gestion du Groupe ESC Dijon-Bourgogne, représentée par son Président, Gérard DESBOIS, dûment habilité à cet effet,

VU la convention de partenariat 2012-2014, signée le 27 novembre 2012 entre la Communauté de l'agglomération dijonnaise et le Groupe ESC Dijon-Bourgogne,

PREAMBULE

Considérant que, par délibération en date du 27 septembre 2012, la Communauté de l'agglomération dijonnaise a décidé d'apporter son soutien financier au Groupe ESC Dijon-Bourgogne,

Considérant qu'il est nécessaire de proroger d'un an la durée de la convention de partenariat avec le Groupe ESC Dijon-Bourgogne pour mener à bien les différentes actions en cours,

Il est proposé de conclure un avenant n°1 à la convention de partenariat du 27 novembre 2012, afin de modifier l'article **6 – Durée de la convention.**

CECI EXPOSE , IL A ETE CONVENU CE QUI SUIIT

Article 1

La durée de la convention de partenariat avec le Groupe ESC Dijon-Bourgogne est prorogée d'un an, pour couvrir l'exercice 2015, et d'octroyer 150 000 euros de subvention de fonctionnement pour la même année.

Article 2

Les autres dispositions de la convention de partenariat avec le Groupe ESC Dijon-Bourgogne restent inchangées.

Fait à Dijon, le
En deux exemplaires originaux.

Le Président de la Communauté Urbaine
du Grand Dijon

Le Président de l'Association de Gestion
du Groupe ESC Dijon-Bourgogne

François REBSAMEN

Gérard DESBOIS

Dijon, le 04/11/2015

**BUDGET RECTIFICATIF 2015
SYNTHESE**

- **Équilibre budgétaire global**

Le budget prévisionnel 2015 (voté lors de l'AG-CA du 23 janvier 2015) tablait sur un déficit de 160 000 euros. Ce déficit prévisionnel tenait compte d'une chute des financements publics par rapport à l'exercice précédent (-380.000 € CCI et -600.000 € autres financements publics).

Le budget rectificatif 2015, qui sera présenté à l'AG-CA du 19 novembre 2015, conduit à un déficit de 79 000 euros, soit une amélioration du résultat de 81 000 euros.

Budget	Exercice	BP 2015	BR 2015	δ
Achats et charges externes		6 500 000	6 676 000	176 000
Impôts et Taxes		204 000	186 000	- 18 000
Salaires et Traitements		6 846 000	6 936 000	90 000
Charges sociales		3 340 000	3 388 000	48 000
Dotations aux Amortissements et pro.		357 000	357 000	-
Charges financières		46 000	44 000	- 2 000
Autres charges		98 000	98 000	-
Charges exceptionnelles		-	-	-
TOTAL DES CHARGES		17 391 000	17 685 000	294 000
Chiffre d'affaires		14 947 000	15 151 000	204 000
Ressources d'origine publique		1 124 000	1 295 000	171 000
Reprises sur amortissements et pro.		30 000	30 000	-
Produits financiers		25 000	25 000	-
Autres produits		1 095 000	1 095 000	-
Produits exceptionnels		10 000	10 000	-
TOTAL DES PRODUITS		17 231 000	17 606 000	375 000
Résultat		-160 000	-79 000	81 000

- **Analyse des écarts**

Cet écart favorable de 81 000 euros sur l'exercice 2015 s'explique par :

- une évolution favorable des produits vendus et une meilleure Taxe d'Apprentissage collectée que prévu,
- des charges qui restent impactées par la croissance des effectifs étudiants mais qui sont contenues pour tenter de retrouver l'équilibre budgétaire,
- Augmentation des produits

Le chiffre d'affaire attendu pour 2015 est de 15 151 000 euros, contre 13 555 753 euros pour l'exercice 2014. Cette croissance de 11,8 % sur l'exercice s'explique notamment de la manière suivante :

- Une forte hausse des effectifs sur le programme Bachelor à Dijon (160 nouveaux entrants) et à Lyon (59 nouveaux entrants y compris 16 IFC),
- Une forte hausse des effectifs sur le Master Grande Ecole (550 nouveaux entrants) et un financement de l'apprentissage via quota de taxe d'apprentissage plus conséquent que prévu (1 461 000 euros contre 1 400 000 prévus).

Les subventions de fonctionnement sont conformes aux prévisions. Le taux de subventions publiques pour 2015 devrait s'établir à 9,41 % pour l'exercice 2015, contre 12,9 % en 2014.

- Adaptation des charges

L'AGESC enregistre un écart défavorable de 294 000 euros sur charges. Cette évolution s'explique principalement par la montée en puissance des effectifs étudiants sur les programmes Bachelor et Master Grande Ecole, après deux années de recrutement à des niveaux 'historiques'. La croissance génère plus de volumes de vacances à payer, plus d'honoraires d'intervenants pédagogiques, plus de frais liés à ces vacances, et plus de frais variables de façon générale.

Les honoraires d'intervenants sont d'autant plus importants cette année que l'AGESC fait face au remplacement de 16 départs (CDI ou mis à disposition CCI).

Ce budget rectificatif est aussi l'occasion de débloquer des projets qui étaient gelés dans le cadre du budget d'ouverture (exemple : base de données Xerfi pour la Médiathèque fortement redemandée par les étudiants et certains professeurs).

À noter. Parmi les économies réalisées et les écarts favorables figure le nouveau loyer ImmoPlus qui, depuis le 01/07, n'est plus soumis à TVA.

- **Perspectives**

Ce résultat favorable s'inscrit dans la dynamique budgétaire positive qui prévaut depuis plusieurs exercices (objectif d'équilibre budgétaire malgré la chute des financements publics).

Le résultat doit contribuer au renforcement de la structure financière de l'AGESC, ce qui est particulièrement attendu pour les investissements lancés dès fin 2015 :

- Travaux sur le site Sambin
- Recrutement de Professeurs et Accréditation EQUIS.

L'équilibre demeure l'objectif visé et l'année 2016 verra une nouvelle baisse de subvention de fonctionnement du Conseil régional, laquelle viendra s'ajouter à la baisse programmée de la contribution des Chambres Consulaires.